Refus de la facturation par les mutualités

Cas d'utilisation de cette procédure :

Le fichier de facturation est refusé :

Des erreurs bloquantes ont été détectées Le pourcentage d'erreur autorisé (5%) a été dépassé



Exemple : refus pour les mutualités 200

Dans la boîte aux lettres

733611338 Terminé	19-06-16 920099 Fac	turation : Refus - erreur bloquante ou pourcentage >	>5% 2 Afficher
ans le tableau de b	ord		
	tion Documents Envoir 15 20NS spl (1) Envoir 15 40 u6/12/2016 Envoir 15 40 u6/12/2016 Envoir 15 14 du 02/01/2016 Envoir 15 15 du 18/10/2016 Envoir 15 13 du 03/08/2016 Envoir 15 14 du 16/10/2016 Envoir 15 14 du 07/02/2016 Envoir 15 14 du 07/02/2016 Envoir 15 14 du 07/02/2016 Envoir 15 14 du 07/02/2016 Envoir 14 du 07/02/2016 Envoir 15 14 du 07/02/2016 Envoir 14 du 07/02/2016 Envoir 15 14 du 07/02/2016 Envoir 15 14 du 07/02/2016 Envoir 15 14 du 07/02/2016 Envoir 15 14 du 07/02/2016 Envoir 15 14 du 07/02/2016 Envoir 15 14 du 02/02/2016 Envoir 15 14 du 02/02/2016 Envoir 15 10 du 03/02/2016 Envoir 15 00 du 03/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 12/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 12/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 18/02/2016 Envoir 15 00 du 12/02/2016		WyCareNet

Détail

Afficher le détail du message pour détecter les erreurs à corriger

Envoi n° 503 du 05/10/2015 Envoi n° 502 du 04/09/2015

Procédures pour la correction

A. Correction des erreurs sur l'envoi suivant

L'erreur ne peut pas être corrigée de suite

La logique : <u>retirer les prestations fautives</u> (refusées par l'union) et <u>renvoyer le fichier de facturation</u> sans l'annuler. Ces soins seront alors refacturés lors d'une facturation suivante.

Astuce : bloquer le patient en facturation en attendant de recevoir les informations qui permettent de corriger l'erreur.

B. Correction en "refacturation complète"

Lorsque le fichier de facturation est totalement refusé, il n'est pas enregistré au niveau de la base de donnée des mutualités. Un nouveau fichier avec un nouveau numéro d'envoi peut être envoyé à la place.

La logique : <u>annuler toutes les prestations</u> du fichier de facturation refusé, <u>corriger les erreurs</u> et <u>refacturer</u> les soins pour l'union concernée.



En cas de doute, contacter le Helpdesk

A : Correction des erreurs sur l'envoi suivant

1. <u>Annuler les prestations erronées de l'envoi refusé</u>

Facturation > Annulation de facturation

Onglet [Sélection]

- Cliquer sur le bouton 2 de sélectionner la facturation concernée.
- En fonction des erreurs mentionnées, annuler les prestations fautives par patient, facture ou journée.
 Selon l'option sélectionnée, cocher (en bleu) dans la partie de droite, les patients ou factures souhaités (pour annulez par journée, ne pas oublier de sélectionner les journées dans l'onglet "Journées").

Annulation de Facturation						
Sélection Annulati	on					
Facturation	000001 🖻	Patient ABRAHAM ROLANDE				
Sélection	C Toutes les Unions Nationales Une ou plusieurs Unions Nationales Un ou plusieurs Organismes Assureurs Un ou plusieurs Patients Une ou plusieurs Factures Une ou plusieurs	ARCKENS NICOLE				
Rejet Partiel	🔿 Dui 🔎 Non					

Onglet [Annulation]

Cliquer sur le bouton "Annuler" pour retirer les prestations refusées.



Bloquer éventuellement le patient en facturation en attendant de recevoir les informations qui permettent de corriger l'erreur. Ces prestations seront refacturées lors d'une facturation suivante

2. <u>Reproduire le fichier de facturation sans les prestations fautives</u>

Facturation > Génération des supports INAMI

Onglet [Unions nationales]

Sélectionner l'union concernée (ligne en bleu = sélectionné).

Ð	D Génération des supports INAMI							
U	nior	ns nationales	Récapitulatif	Etiquettes	Bordereaux	Supports		
	Code	Union nationale	9				Téléphone	Montant total
ШΓ	1 Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes Traitement des supports magnétiques						02/246.41.11	€ 0,00
	2 Union Nationale des Fédérations Mutualistes Neutres				02/538.83.00	€ 0,00		
	3 Union Nationale des Mutualités Socialistes				02/515.02.11	€ 0,00		
	4 Ligue Nationale des Fédérations Mutualistes Libérales de Belgique				02/542.86.00	€ 0,00		
	5 Union Nationale des Mutualités Libres Service Organisation-Informatique				02/778.92.11	€ 0,00		
	6 Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité				02.229.35.00	€ 0,00		
	7	7 Institut National des Invalides de Guerre			02/227.63.00	€ 0,00		
	9	9 Caisse des Soins de Santé S.N.C.B. CSS Section 72				02/525.21.11	€ 0,00	

Onglet [Récapitulatif]

- Sélectionner la facturation concernée (se baser sur les commentaires que l'on a notés lors des facturations)
- Cliquer sur : Génération

Onglet [MyCareNet]

- Cliquer sur : Vérification des fichiers
- Continuer la procédure d'envoi des fichiers via MyCareNet
- Vérifier le statut de l'envoi

B : Correction en "refacturation complète"

1. Annuler toutes les prestations de l'envoi refusé

Facturation > Annulation de facturation

Onglet [Sélection]

- Cliquer sur le bouton 2 et sélectionner la facturation concernée.
- Sélection : "Une ou plusieurs Unions Nationales".
- Dans la partie de droite, sélectionner (en bleu) l'union concernée.

33	Annulation d	de Facturation	x
Sélection Annulation	1		
Facturation Sélection	000084 Toutes les Unions Nationales Une ou plusieurs Unions Nationales Un ou plusieurs Organismes Assureurs	Code Union nationale 1 Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes 2 Union Nationale des Fédérations Mutualistes Neutres 3 Union Nationale des Mutualités Socialistes 5 Union Nationale des Mutualités Libres	

Onglet [Annulation]

Cliquez sur le bouton "Annuler" pour retirer les prestations refusées.

2. Corriger les erreurs

Corriger les erreurs ou bloquer le patient en facturation en attendant de recevoir les informations qui permettent de corriger l'erreur. Ces prestations seront refacturées lors d'une facturation suivante.

3. Facturer les prestations

Facturation > Facturation des prestations

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Simulation : Non
- Choisir la date de calcul : Jusqu'au ...
- Dans commentaire, noter éventuellement : Correction de Facturation [Année] / [Mois] ou N° envoi pour l'union XXX

Onglet [Facturation]

Cliquer sur Facturer, pour facturer réellement les prestations.

4. Création des récapitulatifs

Facturation > Création des récapitulatifs

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Choisir le mois et l'année de facturation
- Dans commentaire, noter éventuellement : Correction de Facturation [Année] / [Mois] ou N° envoi pour l'union XXX

Onglet [Récapitulatif]

Cliquer sur : Création

5. Envoi des fichiers MyCareNet

Facturation > Génération des supports INAMI

Onglet [MyCareNet]

- Cliquer sur : Vérification des fichiers
- Continuer la procédure d'envoi des fichiers via MyCareNet
- Vérifier le statut de l'envoi